

CONTRIBUTION A UN PLAN DE PAIX ET DE RECONCILIATION NATIONALE EN ETHIOPIE MAI 1992

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

Ière PARTIE : LES FACTEURS DE DESTABILISATION 1

I. LES CAUSES PROFONDES 1

1. L'enracinement d'une culture de violence 1
2. Le problème ethnique. 3
3. Famine et Sous-Développement 5

II. LES CAUSES ACTUELLES DE DESTABILISATION 7

1. L'échec de la Conférence de Londres. 8
2. Gestion de l'héritage et réconciliation. 10
3. L'apparition des "victimes de la paix". 12
4. L'exacerbation des relations entre groupes ethniques 14
5. Un contexte régional tourmenté. 17

IIème PARTIE : PLAN DE PAIX ET DE RECONCILIATION NATIONALE 19

I. RELANCER LA DYNAMIQUE DE PAIX 19

1. Convoquer une Conférence de Réconciliation Nationale 19
2. Approfondir le processus de démocratisation 21
3. Gérer l'héritage dans un esprit de solidarité et de réconciliation nationale. 21
4. Combattre la famine 23
5. Secourir les victimes de guerre, réinsérer les anciens combattants et réfugiés 23
6. S'occuper des victimes des événements politiques survenus depuis un an 24
7. Agir contre toute tentative d'exacerbation des relations entre ethnies 25
8. Résoudre le problème érythréen par les moyens pacifiques et démocratiques. 27
9. Garantir une transition pacifique vers un régime pluraliste 28

II. AGIR EN PROFONDEUR, CONSTRUIRE LA PAIX 30

1. Déraciner la culture de violence 30
2. Renforcer la Démocratie 32
3. Cultiver les facteurs de cohésion nationale 34

Ière PARTIE **LES FACTEURS DE DESTABILISATION**

Un aperçu de l'histoire de ce pays et l'examen de la situation actuelle mettent en évidence le fait que les facteurs de déstabilisation qui menacent de replonger encore une fois l'Ethiopie dans un cycle de violence tiennent à la fois à des causes profondes et des facteurs conjoncturels.

Si l'enracinement de la culture de violence dans la société éthiopienne est réel et profond et si les dégâts sociaux, politiques, économiques et moraux sont énormes, force est de constater que rien dans la conjoncture actuelle ne permet d'envisager l'avenir avec optimisme. La plupart des forces politiques - qu'elles soient au gouvernement ou dans l'opposition - sont tentées de recourir à la force des armes comme mode de résolution des conflits. Et ce malgré le fait que la société éthiopienne soit plus ouverte et plus démocratique qu'elle ne l'ait jamais été dans la passé.

I. LES CAUSES PROFONDES

1. L'enracinement d'une culture de violence

On ne peut aborder le problème de la paix en Ethiopie sans se référer aux racines historiques de la violence endémique qui a jalonné son passé lointain ou récent. L'histoire de l'Ethiopie est essentiellement celle d'une civilisation qui a traversé les siècles sur le "qui vive" face aux convoitises et agressions extérieures. C'est aussi une histoire ensanglantée par des rivalités internes entre seigneurs de la guerre. Un coup d'oeil sur l'histoire de ce pays depuis deux siècles et demi pourrait amplement justifier nos propos.

Une des périodes les plus sanglantes et tumultueuses de l'histoire de l'Ethiopie est celle connue sous le nom de ZEMENE MESAFINTE ou "ère des princes". Marquée par l'effondrement total du pouvoir impérial et la toute

puissance des seigneurs de la guerre, le **Zemene Mesafinte** a été une période de guerre civile sans relâche qui a duré de 1780 à 1885.

Depuis cette date jusqu'à nos jours, le pays a dû se défendre contre une bonne vingtaine d'agressions extérieures (égyptiennes, soudanaises, anglaise, italiennes et somaliennes). Des conflits et des guerres internes ont, pendant ce temps, ravagé le pays à tel point que la société éthiopienne n'a connu, depuis deux siècles et demi, qu'à peine une décennie de paix totale et continue.

Une des conséquences majeures de cet état de guerre quasi permanent est la naissance et l'enracinement d'une culture de violence qui s'est développée à la faveur du système de levée en masse. La création, il y a 60 ans, de l'armée de métier n'a pas eu pour effet la "démobilisation" du reste de la société. Cette armée n'a jamais pu faire le poids face à une société en armes. A la veille de la révolution de 1974 par exemple, l'armée régulière comptait 40.000 hommes alors qu'au même moment le nombre d'armes à feu en tout genre aux mains de civiles était estimé à 5 millions.

C'est sur cette toile de fond que sont venus se greffer, depuis 20 ans, les "apports" du marxisme prôné par presque tous les protagonistes du drame éthiopien et qui justifiaient le recours aux armes par toute une panoplie d'arguments idéologiques ayant trait à la "lutte de classes", la justesse de la "violence révolutionnaire", etc.

Le résultat ? Pendant les deux décennies qui ont vu l'Ethiopie sombrer dans des guerres innombrables, et ses peuples souffrir de façon inouïe, rien n'est venu contrarier le développement de cette culture de violence. Bien au contraire. La militarisation de la société éthiopienne n'a jamais été aussi générale. Le nombre de troupes gouvernementales s'est élevé au moins à 300.000. Une dizaine d'organisations armées voient le jour et se mettent à la tête de "mouvements de libération" dont l'essentiel des troupes est composé de paysans, eux-mêmes déstabilisés par la violence endémique et la famine qu'elle engendre.

C'est ainsi qu'au plus fort de la guerre civile en Ethiopie (les années 1990 et 1991), le nombre de personnes participant directement au conflit était estimé à plus de 750.000. Sans parler évidemment des centaines de milliers

d'autres éthiopiens "mobilisés", eux, "à l'arrière" pour maintenir l'ordre dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales ou celles "libérées" par les Fronts de l'opposition. Sans parler non plus des millions d'autres Ethiopiens (ruraux ou citadins) qui ont profité de la situation pour se procurer des armes sophistiquées. A la suite de la désagrégation de l'armée de l'ancien régime, des milliers de soldats et officiers étaient prêts à vendre non seulement leurs armes personnelles, mais aussi en pillant les dépôts d'armes et munitions qu'ils avaient sous leur contrôle. Les Klanchikoves vallaient moins de 30 dollars et les grenades à main étaient bradées à moins d'un dollar pièce ... Rien que dans la région de la capitale, le nombre d'armes de guerre tombées aux mains des civiles est estimé à plus de 80.000.

Cet enracinement de la culture de violence et la nouvelle possibilité matérielle offertes aux civils de s'armer, créent une situation d'autant plus explosive que la société éthiopienne n'a jamais permis l'essor des moeurs démocratiques, le respect des droits de l'Homme et le développement d'une société civile.

2. Le problème ethnique.

Il existe en Ethiopie plus de 90 groupes ethniques. La diversité dans ce pays est telle que certains ont parlé de "musée de peuples", même si l'importance numérique de ces groupes varie de façon considérable. Sur les 55 millions d'Ethiopiens, seuls une quinzaine de groupes dépassent le chiffre de 500.000 avec les trois ethnies numériquement les plus importantes (les Amhara (28.3 %), les Oromos (29.1 %) et les Tigreans (9.7 %)) constituant à elles seules plus de 67 % de la population.

Si la domination de la culture abyssinne en général et celle des Amharas en particulier se manifestait - au moins depuis un siècle - sur le plan culturel, religieux, politique et administratif, elle avait pour base essentielle les relations économiques de domination imposée par les classes dirigeantes Amhara - avec la collaboration des élites de toutes les ethnies. Et ceci dans le cadre plus général du système de tenure féodale sous lequel vivaient avant la révolution de 1974 tous les paysans du pays, y compris les paysans Amhara.

C'est pourquoi on n'hésitait pas à affirmer comme une évidence que la question clé de la révolution éthiopienne était le problème agraire. D'abord par l'importance de l'agriculture dans la vie socio-économique du pays et ensuite parce que le système qui régissait la vie des dizaines de millions de paysans au nord comme au sud du pays était une véritable caricature de l'injustice.

Un autre aspect du problème sur lequel tout le monde semblait être d'accord était le lien intime qu'il y avait entre le problème ethnique et la question de la terre. Il était admis par tous que la résolution du problème agraire et la distribution des terres aux paysans qui les travaillaient, allaient éliminer la base économique de la domination ethnique, ouvrant ainsi la voie à l'instauration de rapport d'égalité entre tous les peuples de ce pays.

Quels que soient ses échecs, on peut affirmer que la proclamation révolutionnaire de mars 1975 qui non seulement rendait la terre aux paysans mais aussi permettait - pour la première fois dans l'histoire du pays - à ces derniers de s'organiser en Associations Paysannes à la fois pour appliquer la réforme et s'ériger en organes d'administration et d'autogestion avait ouvert la voie à l'émancipation économique de TOUS les paysans d'Ethiopie.

Comme le notait René Le Fort, "Le résumé de la proclamation suffit à établir son radicalisme. Un radicalisme sans précédent dans aucune révolution au monde. L'ancienne élite perd purement et simplement les sources de son pouvoir, de sa richesse et de sa primauté sociale sans qu'aucune compensation ne lui donne les moyens de retrouver sa suprématie en faisant main basse sur d'autres secteurs de l'économie. Elle est stricto sensu ravalée au rang du paysan anonyme dont elle doit partager les conditions et les moyens d'existence. La proclamation n'aménage pas son statut. Elle l'aboli." (La Révolution Hérétique, pp. 132).

Même si elle a ainsi jeté les bases économiques d'égalité de tous les peuples du pays, la révolution n'a pas cependant éliminé le problème ethnique. Ceci tout simplement parce que, le régime militaire n'ayant pu assumer toutes les conséquences politiques et sociales de cette proclamation, cette révolution s'est arrêtée à mi-chemin. La classe féodale qui dominait les structures socio-politiques et administratives était éliminée. Mais la montée de la dictature militaire à partir de l'année 1978 n'a pas permis la démocratisation du pays,

même si désormais aucune ethnie en tant que telle tire une puissance dominatrice d'un quelconque monopole sur les richesses du pays.

Il est peut-être intéressant et sûrement très instructif de noter que pendant la guerre civile qui a suivi la proclamation agraire (1974-1978), les forces de changement - quelles que soient leurs divergences politiques - étaient regroupées au sein d'organisations panéthiopiennes et que beaucoup parmi ceux qui aujourd'hui animent ou dirigent les organisations politico-ethniques se battaient au sein de ces organisations pour l'application de la réforme agraire.

A cette époque, le problème ethnique n'était pas en soi un facteur de déstabilisation puisque sur la question clé de la réforme agraire les gens lésés par celle-ci, quelle que soit leur origine, s'organisaient ensemble pour la combattre alors que les forces démocratiques dans leur vaste majorité ne voyaient pas de raison de mener leur combat dans le cadre étroit de groupements ethniques. Le FPLT venait à peine de naître. L'OLF ne dépassait pas le stade groupusculaire. Pour ne rien dire de la centaine d'organisations politico-ethniques qui n'ont vu le jour qu'après la prise du pouvoir du FDRPE en mai 1991.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, ce problème est venu au premier plan et que la paix en Ethiopie dépend de sa résolution démocratique.

Il apparaît aujourd'hui comme le problème le plus complexe à résoudre et aussi celui dont la solution apparaît la plus facile, pour peu que tout le monde s'attache à un dialogue permettant d'instaurer une démocratie au bénéfice de tous les peuples de ce pays.

3. Famine et Sous-Développement

Avec une superficie de 1.200.000 km² - l'équivalent de celles de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de la Belgique réunies - l'Ethiopie a une population de 55.000.000 habitants. Depuis quelques années, la situation dramatique de l'Ethiopie a fourni le spectacle des images apocalyptiques que le développement des moyens audiovisuels a rendu familières.

Mais à voir le potentiel de ce pays, à la fois en ce qui concerne ses richesses naturelles et ses ressources humaines, on peut difficilement comprendre pourquoi l’Ethiopie semble être condamnée à une situation de famine quasi permanente et au sous-développement qui fait d’elle un des pays les plus pauvres, même parmi la catégorie des PMA.

Les études sérieuses entreprises par les services officiels dans le pays et par des organisations internationales comme la FAO, la Banque Mondiale, etc. révèlent que sur une superficie totale de 1.200.000 km², 65 % (ou 790.000 km²) des terres sont cultivables. Mais dans ce pays de famine et de chômage chroniques, seul 11 % des terres sont actuellement cultivées. Avec 27 millions de bovins et 42 millions de caprins et ovins, l’Ethiopie possède le plus grand cheptel d’Afrique.

Malgré la sécheresse, l’Ethiopie est aussi appelée “Le Château d’Eau” de la Corne de l’Afrique. Citons simplement le fait que sur dix litres d’eau qui coulent sous les ponts du Caire en Egypte, huit ont leur origine en Ethiopie.

La richesse du pays en termes d’énergie hydraulique et géothermique est considérable. La Banque Mondiale estime le potentiel hydraulique du pays à 36 milliards KW alors que la part de ce potentiel effectivement exploitée ne s’élève qu’à 2 %.

Les mêmes études révèlent que le pays possède des ressources minières importantes : or, platine, cuivre, potasse, etc. Des gisements de pétrole et de gaz naturel ont été découverts dans l’Ogaden, Balé, Sidamo, Wollega et le pays Afar.

De l’avis de tous les observateurs - éthiopiens ou étrangers - si la famine et le sous-développement semblent se perpétuer en Ethiopie, c’est surtout à cause de l’instabilité chronique dont a souffert ce pays pendant des décennies.

Il est facile d’établir des liens entre la famine et les conflits politico-militaires qui ont ensanglanté le pays et qui continuent à le faire. Ces conflits ont toujours affecté de façon très négative la situation alimentaire dans le pays. L’insécurité dans les campagnes provoque une chute de production agricole. Cette même insécurité rendant tout transport dans les zones de conflits extrêmement hasardeux, il n’est pas possible de fournir aux paysans les

semences, les engrais ou les services dont ils ont besoin. Dans les régions excédentaires, les paysans sont empêchés d'apporter leurs produits au marché.

Les conflits militaires sont aussi directement responsables de la chute de production agricole, ceci tout simplement parce que le gros des combattants, que ce soit du côté gouvernemental ou celui des rebelles, sont des paysans. Dans les années 80, par exemple, on estimait que les paysans arrachés à leur terre et à leur travail (enrôlés dans l'armée ou aux Fronts, exilés dans les pays voisins ou déplacés à l'intérieur du pays) représentaient près de 18 % de la main-d'oeuvre paysanne.

Si les guerres et les conflits armés sont générateurs de famine et de crises économiques, force est de constater que ces derniers, en déstabilisant la société - et tout particulièrement le paysan - "alimentent" à leur tour la guerre. Le paysan déstabilisé devient une proie facile à tous ceux qui proposent leur version du programme "Food for Work", transformé en l'occurrence en programme "Food for War". C'est ainsi que la dénomination "wheat militia" désignait, du temps de Mengistu, les dizaines de milliers de paysans pauvres enrôlés dans les forces gouvernementales en échange de blé qui leur permet, ainsi qu'à leur famille, de survivre.

On est donc en présence d'un cercle infernal dans lequel s'est enfermée l'Ethiopie et qu'il s'agit de briser quelque part. Mettre fin à la famine est difficilement envisageable sans l'instauration de la paix et de la stabilité. Mais, si l'on ne met pas fin rapidement à la famine, cette dernière peut continuer à être un facteur de déstabilisation ...

II. LES CAUSES ACTUELLES DE DESTABILISATION

Il ressort de l'examen des causes profondes de la violence et de l'instabilité en Ethiopie que toute tentative visant à restaurer la paix et la démocratie dans ce pays se heurte à des obstacles formidables qui se conjuguent pour aboutir à un blocage de la situation. Ils ne peuvent être surmontés que par l'application d'une politique volontariste de démocratisation et de réconciliation

nationale. S'attaquer à ces facteurs de déstabilisation. Surtout ne rien faire qui puisse les renforcer.

Plus d'un an après le changement de régime, on constate que le cessez-le-feu n'a pas freiné le processus de décomposition politique, économique et social de l'Éthiopie. Rien non plus n'est venu arrêter l'engrenage de la violence.

La crise actuelle s'explique par le fait qu'aux démons de la société éthiopienne sont venus s'ajouter des problèmes politiques et socio-économiques qui peuvent aller dans le sens de l'aggravation des facteurs de déstabilisation plus anciens, s'ils ne sont pas résolus à temps.

1. L'échec de la Conférence de Londres.

A tous ceux qui espéraient que la fin du régime de Mengistu amènerait la paix, la démocratie et la réconciliation nationale en Éthiopie, la Conférence de Londres de mai 1991, qui a ouvert la voie à la prise du pouvoir par le FDRPE et à la sécession de fait de l'Erythrée, constituait une grande déception. C'est une véritable histoire d'occasion manquée puisque toutes les conditions étaient réunies pour permettre la formation d'un gouvernement de coalition préconisant une réconciliation nationale entre vainqueurs et vaincus et ouvrant la voie à la démocratisation de la société éthiopienne.

Au début de l'année 1991, la paix et la démocratie semblaient enfin, et pour la première fois dans l'histoire de l'Éthiopie, à portée de main. Plus ou moins abandonné par ses alliés soviétiques, acculé par l'offensive militaire des rebelles, contesté par son armée et la société, harcelé par la communauté internationale, Mengistu Haile Mariam montrait quelques signes d'ouverture politique et de libéralisation économique.

Toutes les forces politiques du pays - y compris les Fronts armés - prenaient acte de cette "ouverture" et du contexte international. Elles proposaient leur "Programme de Transition", tout en insistant sur la timidité de cette "ouverture" et réclamant de façon claire le multipartisme et le partage du pouvoir entre le régime et l'opposition.

Le FDRPE aujourd'hui au pouvoir préconisait la formation d'un gouvernement de transition avec la participation de toutes les forces politiques du pays, y compris le Parti des Travailleurs d'Ethiopie. Le PRPE et ME'ISONE décident de joindre leurs forces et avec d'autres groupes d'Ethiopiens créèrent la "Coalition de Forces Démocratiques d'Ethiopie" et avancent plus ou moins les mêmes revendications.

La société civile se mobilise dans le même sens. Les intellectuels du pays rendent publique une "initiative de paix" qui demande ouvertement la démission de Mengistu et la formation d'un "gouvernement de sages" pour ramener la paix et conduire le pays pendant une période de transition.

La communauté internationale - les pays de la CEE et le Parlement Européen en tête - appuie toutes ces initiatives et demande la tenue d'une conférence avec la participation "de toutes les forces politiques du pays".

C'est dans ce contexte que le SHENGO (parlement) réuni en session extraordinaire accepte ces revendications de l'opposition et demande l'ouverture de négociations pour élaborer des formules de transition qui peuvent ramener la paix dans le pays. Quelques jours après cette résolution du Parlement, Mengistu Haile Mariam, que beaucoup considéraient comme l'obstacle majeur sur la voie de la démocratisation du pays et de la paix, quitte le pouvoir et se réfugie au Zimbabwe.

C'est une semaine après le départ de Mengistu que la conférence de Londres s'est tenue sous les auspices des Etats Unis. Seuls trois Fronts armés - le Front de Libération Oromo (FLO), le Front Démocratique Révolutionnaire Populaire d'Ethiopie (FDRPE) et le Front Populaire de Libération d'Erythrée (FPLE) - étaient conviés à Londres pour négocier avec la délégation gouvernementale.

Mais avant même que les quatre délégations se rencontrent autour de la table des négociations, le représentant du département d'Etat "recommande" l'entrée des troupes du FDRPE à Addis Abeba. Le lendemain (28 mai), les rebelles prennent la capitale, installent une "administration provisoire" et exigent la capitulation de ce qui reste de l'armée gouvernementale dont les structures étaient plus ou moins intactes dans la moitié sud du pays. Le même

jour, le FPLE annonce la formation d'un "gouvernement provisoire" à Asmara, consacrant ainsi la sécession de fait de l'Erythrée.

La délégation gouvernementale, venue négocier un accord de cessez-le-feu et la formation d'un gouvernement de coalition, refuse de s'asseoir à la table des négociations, estimant, à juste titre, qu'il n'y avait plus rien à négocier.

Les facteurs de déstabilisation et de dérapages qui ont fini par emporter la dynamique de paix apparue au printemps 1991 trouvent leurs sources dans l'échec de la conférence de Londres qui, au lieu et à la place d'une solution de compromis, n'a cherché qu'à imposer la loi des vainqueurs sur l'ensemble de la société.

Il est devenu évident depuis lors que la dynamique de paix était trop fragile pour résister aux tentatives de consolidation du pouvoir en place. La paix retrouvée a fait et continue à faire trop de victimes pour que toutes les composantes de la société cherchent à la perpétuer. Elle est apparue trop partisane pour promouvoir le processus de réconciliation nationale. Malgré le fait que la société éthiopienne soit aujourd'hui plus ouverte qu'elle n'ait jamais été dans la passé, l'alternance par la voie démocratique paraît de plus en plus aléatoire, ouvrant ainsi la voie aux vieux démons d'Ethiopie : le recours aux armes pour résoudre les problèmes politiques.

2. Gestion de l'héritage et réconciliation.

Comme il a été souligné lors de la Conférence de Paris pour la paix en Ethiopie (juillet 1991), tout pays qui sort d'une période de guerre civile et de dictature doit affronter deux séries de problèmes sur la voie de la paix et de la reconstruction. Il y a d'abord les problèmes que l'on peut qualifier d'objectifs, c'est-à-dire la gestion des séquelles économiques et sociales du conflit. Il y a ensuite le problème touchant à la volonté de réconciliation entre vainqueurs et vaincus, sans laquelle toute gestion de ces séquelles serait impossible.

Les effets désastreux de la guerre, de la famine et de la dislocation des communautés entières étaient tels que pendant les années 80, le revenu per

capita des Ethiopiens enregistrait en moyenne une chute de 2 % par an. Ces mêmes facteurs ont aussi contribué au délabrement rapide du potentiel agricole du pays, suite au désastre écologique (érosion et déforestation) compromettant ainsi les espoirs d'une rapide reconstruction nationale et du développement durable et soutenu.

A cet héritage très lourd s'ajoute le problème d'innombrables victimes directes et indirectes de la guerre et des conflits politiques dont la réinsertion est perçue non seulement comme affaire de justice sociale mais aussi de condition sine qua non de la réconciliation nationale et de la paix. Il y a des centaines de milliers de mutilés, de veuves et d'orphelins. Des centaines de milliers de paysans réfugiés dans les pays voisins dont le retour souhaitable ne va pas sans poser d'énormes problèmes de réinsertion. Lorsque l'on sait qu'à ces diverses victimes de la guerre il faudra ajouter les quelques 8 millions d'Ethiopiens, qui, selon les chiffres fournis par la Relief and Rehabilitation Commission (RRC), sont menacés cette année par la famine, on voit tout de suite la disproportion entre les moyens dont dispose l'Ethiopie - classée parmi les cinq pays les plus mal lotis parmi la PMA - et les besoins immédiats d'une fraction importante de sa population.

Mais quelle que soit l'énormité de la tâche et les capacités du pays à y faire face, il serait difficilement envisageable de préconiser une politique d'aide et de réinsertion de ces populations sans l'instauration de la paix et de la stabilité, lesquelles dépendent essentiellement - voir exclusivement - de l'adhésion de toutes les forces politiques du pays à un programme cohérent de réconciliation nationale.

L'expérience de l'Ethiopie fait craindre dans ce domaine le danger d'un cercle vicieux trop familier au pays. Une politique d'aide et de réinsertion est difficilement envisageable sans paix et stabilité. Mais si ces problèmes d'aide et de réinsertion qui se présentent comme des questions de vie ou de mort pour des millions d'Ethiopiens ne trouvent pas une solution rapide, ces derniers - déstabilisés et mécontents - peuvent constituer une menace à la paix ...

Si l'absence d'une politique de réconciliation nationale rend difficile la tâche de secourir ces victimes que l'on peut qualifier de "politiquement neutres", la situation devient autrement plus grave lorsque l'on observe le cas

des centaines de milliers sinon de millions d'Ethiopiens qui peuplent le camp des vaincus de la guerre civile. Il ne s'agit pas là des victimes de guerre, mais bel et bien des victimes de la paix imposée par les vainqueurs. Il s'agit d'une catégorie de personnes qu'il ne faut pas hésiter à qualifier de "victimes de paix" puisque leur apparition est la conséquence des décisions politiques délibérées appliquées par les fronts vainqueurs de la guerre civile. Non seulement sont-elles apparues avec le "retour de la paix", mais aussi le sort qui leur est réservé est justifié par la nécessité du maintien et de la consolidation de cette paix.

3. L'apparition des "victimes de la paix".

Comme on a eu l'occasion de le souligner, cette paix a fait et continue à faire trop de victimes pour mériter le nom de paix et pour durer. En effet, le nombre de personnes dont la vie a basculé à la suite de la prise du pouvoir par le FDRPE est impressionnant.

a) D'abord, il y a bien sûr les 300.000 soldats et officiers de l'armée vaincue. Lors de la prise du pouvoir par le FDRPE à Addis Abeba et par le FPLE à Asmara, près de 200.000 étaient retenus dans des camps alors que d'autres ont pu se réfugier au Kenya, au Soudan, à Djibouti, au Yémen et en Arabie Saoudite. En Érythrée, près de 4.000 étaient sommairement exécutés après avoir rendu les armes. Depuis quelques mois, beaucoup de soldats et officiers ont été relâchés. Mais les problèmes de survie matérielle qu'eux-mêmes et leurs familles doivent affronter quotidiennement restent pratiquement entiers.

b) Par l'importance numérique, l'autre catégorie de victimes des événements politiques survenus depuis mai 1991 est celle des membres de l'ancien parti unique. La plupart étaient au début arrêtés puis relâchés sous contrôle judiciaire. Il était interdit aux membres du Parti des Travailleurs d'Éthiopie (PTE) de quitter le territoire national. Maintenant, ces restrictions sont levées. Mais ces Ethiopiens dont le nombre est estimé au moins à 200.000 et qui occupaient des postes au sein des associations paysannes, de la centrale syndicale, des associations de quartiers (Kebele), de l'administration centrale et locale, ... se trouvent aujourd'hui sans travail ni ressources.

c) Il y a ensuite les membres de l'ancienne police dont le nombre est estimé à plus de 100.000 et qui ont été, eux aussi, démobilisés alors qu'ils n'avaient pratiquement pris aucune part directe dans la guerre. Quelques milliers sont arrêtés et attendent d'être jugés pour "crime contre le peuple".

d) Une autre catégorie de "victimes de paix" est celle des Ethiopiens - y compris d'origine érythréenne - qui ont été chassés d'Erythrée après l'installation du FPLE à Asmara. Il ne s'agit pas simplement d'une opération de purification ethnique comme on le voit dans l'ancienne Yougoslavie puisque sur les quelques 250.000 personnes qui, selon un haut fonctionnaire du département d'Etat, étaient expulsées en juin et en juillet 1991, le nombre d'Ethiopiens originaires d'autres régions du pays ne dépasse pas 50.000. Les autres sont Erythréens "de souche" mais expulsés brutalement à cause de leur sympathie réelle ou supposée à la cause de l'unité éthiopienne, même si la "preuve" de cette sympathie est souvent un mariage avec des soldats ou officiers, des commerçants ou des fonctionnaires venus d'autres régions ou appartenant à d'autres ethnies considérées comme ennemies.

e) Il y a ensuite des personnes déplacées à la suite des conflits interethniques, obligées de fuir vers leurs régions d'origine. Il s'agit surtout des Amharas, Gouragés, Wollayitas et Kembattas qui, depuis des décennies ou même depuis des générations, étaient établis dans les régions Oromo, mais sont obligés aujourd'hui de tout abandonner à la suite de massacres perpétrés contre eux par les organisations Oromos et tout particulièrement le Front Islamique de libération d'Oromia qui s'attaque aux "chrétiens" quelle que soit leur origine ethnique.

f) Les réfugiés constituent une autre catégorie importante de victimes des événements politiques survenus depuis mai 1991. A l'heure actuelle, le nombre de personnes qui ont quitté l'Ethiopie depuis la prise du pouvoir par le FDRPE est estimé à plus de 150.000. Il s'agit pour l'essentiel des soldats et officiers de l'ancien régime, de membres de l'ex-parti unique, de militants d'autres organisations politiques opposées au Front, d'étudiants et surtout de paysans qui se sont réfugiés au Kenya pour fuir les conflits interethniques qui continuent à ensanglanter le sud et l'est du pays.

Au-delà de dislocations de familles et de communautés entières et d'innombrables souffrances de ces nouvelles victimes dont le nombre peut facilement atteindre un million d'Ethiopiens, ce qu'il faut noter c'est que l'apparition de ces victimes constitue en elle-même une menace pour la paix et pour tout processus de réconciliation nationale.

Considérées à priori comme des ennemies du régime ou des milices ethniques, elles peuvent percevoir leur activité d'opposition purement politique ou militaire comme un réflexe légitime de survie. Dans l'ambiance d'instabilité et de conflits peristants, elles peuvent facilement rejoindre les forces d'opposition armée et donc aggraver l'instabilité.

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les anciens soldats et officiers et les militants de l'ancien parti unique. Se sentant humiliés, frustrés par la défaite qu'ils n'ont jamais admise, cherchant leur revanche, motivés par des considérations politiques ou simplement pour des raisons de survie, beaucoup de soldats et officiers sont en train de rejoindre les milices politico-ethniques. En effet, la décomposition de l'Etat est aujourd'hui telle que l'on assiste à la constitution de ces milices que le gouvernement a été obligé de reconnaître. Le décret de mars 1992 (décret n° 8/1984) reconnaît et consacre cet état de fait en demandant simplement aux organisations de déclarer le nombre d'hommes qu'elles maintiennent sous les armes. Il est de notoriété publique que toutes les organisations ont largement puisé dans l'armée de l'ancien régime, notamment au niveau de l'encadrement de leurs milices ...

4. L'exacerbation des relations entre groupes ethniques

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, l'acquis principal de la révolution éthiopienne était et reste la réforme agraire qui en nationalisant les terres et en les distribuant "à ceux qui les travaillent" sans distinction aucune a permis l'émancipation économique de tous les paysans du pays. Ce qui fait que les fondements économiques de l'oppression ethnique n'existe plus en Ethiopie.

Mais tout le monde reconnaît aujourd'hui que ce problème existe et qu'il est grave. Il existe du fait de deux facteurs, l'un étant l'héritage de l'ancien régime et l'autre un résultat de la politique menée par le pouvoir actuellement en place et les organisations ethniques qu'elles soient au gouvernement ou dans l'opposition.

L'héritage de Mengistu ? L'émancipation économique des paysans du pays et le début de démocratisation des structures politiques, administratives et sociales qui avaient marqué les premières années de la révolution ont été stoppés nets avec la montée de la dictature militaire à partir de 1977. Tous les peuples de ce pays étaient privés des droits et libertés fondamentaux. Un des aspects de cette dictature qui sévissait sur l'ensemble du pays était d'empêcher la poursuite de l'émancipation politique et culturelle des ethnies opprimées. Ceci a eu pour résultat d'encourager "l'ethnisation" de la vie politique, beaucoup de démocrates préconisant "un retour aux sources" et organisant leurs peuples respectifs sur des critères exclusivement ethniques.

Ce phénomène a été facilité par la répression inouïe dont ont été victimes les organisations panéthiopiennes perçues par Mengistu comme beaucoup plus dangereuses que les groupements purement ethniques. La terreur rouge, les exécutions sommaires et massives, les arrestations .. qui ont marqué la fin des années 70 avaient pour objectif presque exclusif la destruction totale de cette force alternative panéthiopienne.

Avec la victoire militaire des organisations à base ethniques, comme le FPLT, et la prise du pouvoir par le Front dominé par ce groupe, l'ethnicité qui a servi de cheval de bataille sous la dictature de Mengistu est en train d'être abusée par le pouvoir pour des raisons de convenance politiques.

C'est ainsi qu'aujourd'hui en Ethiopie, alors qu'une centaine d'organisations politiques - plus ou moins groupusculaires - ont vu le jour depuis un an, près de 80 % sont des organisations ethniques et une cinquantaine créées de toute pièce par le Front au pouvoir.

Cette démarche est encouragée au détriment d'activités politiques unitaires des forces qui cherchent à transcender des considérations régionales, ethniques ou religieuses. Le combat pour l'égalité est perçu sous son aspect le

plus négatif et dangereux : comme une revanche contre le peuple Amhara ou même contre les chrétiens dans des régions de l'est éthiopien où les mouvements islamistes semblent faire la loi. Le nouveau découpage administratif qui est basé sur des critères ethniques se trouve aussi à l'origine de "conflit de frontières". Dans les limites ainsi définies les minorités "enclavées" craignent pour leur sécurité et demandent une révision de cette décision. Dans certain cas il y a eu des massacres et des affrontements interethniques sanglants. Beaucoup de gens en Ethiopie parlent désormais de "boîte à pandore" tout en soulignant l'urgence de la situation et le rôle déterminant que peuvent jouer les élites intellectuelles et politiques du pays pour prévenir le désastre qui menace.

A ce problème déjà grave s'ajoute celui de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du pays sérieusement menacées par la sécession de facto de l'Erythrée. Ce problème sera source de conflits et de dérapages pour plusieurs raisons.

Beaucoup d'Ethiopiens, même parmi ceux qui ont toujours soutenu l'idée d'un referendum d'autodétermination en Erythrée, ont déploré l'absence de discussions sereines et de consultations préalables du peuple éthiopien sur une question aussi vitale que l'unité du pays. De larges secteurs de la société considèrent le gouvernement d'Addis Abeba comme excessivement pro-FPLE et demandent que la consultation en Erythrée soit reportée et se tienne après l'instauration d'un gouvernement représentatif à Addis Abeba et celle de la démocratie à Asmara.

L'autre source de conflits peut être la façon pour le moins équivoque dont est organisée la consultation en Erythrée. Tout doute sérieux quant à la régularité de la procédure de referendum ou du résultat pourrait avoir des répercussions sur le processus de paix. Or, l'organisation du referendum est contrôlée de bout en bout par le FPLE qui a exclu de la vie politique de l'Erythrée toutes les autres organisations y compris le FLE qui a commencé la lutte armée en 1961. Ces opposants érythréens se sont récemment regroupés au sein d'une alliance nationale dont la première déclaration a été un appel à la convocation d'une conférence nationale, assortie d'une menace à peine voilée de reprendre les armes contre le FPLE si ce dernier ne procède pas à la démocratisation de la vie politique érythréenne.

Il y a ensuite la question Afar qui est déjà source de conflits armés. La séparation de l'Erythrée pose le problème de l'unité de certains groupes ethniques. Sur les huit ethnies que compte l'Erythrée, quatre, c'est-à-dire les Afars, les Tigreans, les Kunama et les Saho, sont à cheval entre l'Erythrée et l'Ethiopie proprement dite. Pour les trois premiers, la majorité se trouve en Ethiopie. Or, les Afars, qui ont toujours combattu pour leur unité nationale et contre les Fronts érythréens, refusent ce que l'ancien premier ministre (Afar) de Djibouti - M. Ahmed Dini - appelle la "KURDIFICATION" du peuple Afar. Le conflit armé qui met aux prises nationalistes Afars et troupes du FPLE a son origine dans cette aspiration du peuple Afar de rester uni dans l'ensemble éthiopien.

5. Un contexte régional tourmenté.

La fin de la dictature de Mengistu et de celle de Syad Barré en Somalie, pas plus que celle de la Guerre Froide, n'ont apporté la paix dans la région tourmentée de la Corne de l'Afrique. Avec l'apparition de la lutte armée à Djibouti, tous les pays de la région sont désormais en guerre. Les perspectives de paix n'ont jamais semblé aussi sombres.

La guerre de clans en Somalie, celle menée par le pouvoir arabo-islamiste de Khartoum contre les populations négro-africaines chrétiennes ou animistes du Sud soudanais, la lutte armée contre le régime de M. Hassan Goulede à Djibouti s'ajoutant à la guerre civile qui se développe en Ethiopie peuvent conduire à une conflagration régionale. Ces conflits sont liés entre eux. Il est même possible que d'autres pays africains ou extra-africains qui peuvent se sentir concernés (ou menacés) par les problèmes posés dans la Corne de l'Afrique (tentative d'expansion arabo-islamiste, exacerbation des problèmes ethniques, menaces de démembrements des Etats, ...) viennent rejoindre le conflit. Ce sera alors toute la région "du Tchad à Djibouti" qui sera impliquée dans la crise. Il est certain qu'une telle évolution de la situation dans la Corne aura des répercussions considérables dans les relations entre l'Afrique Noire et les pays arabes, chrétiens et musulmans et forces laïques et intégristes.

Pour l'heure, les risques d'aggravation de la situation dans la Corne de l'Afrique proviennent de deux facteurs qui sont intimement liés : la

configuration des alliances en train d'être nouées et l'intransigence de tous les pouvoirs en place face à leurs oppositions respectives.

On assiste, à l'heure actuelle, à la formation d'une alliance dangereuse orchestrée par le régime islamiste à Khartoum et la République Islamique d'Iran. L'objectif à court terme de cette alliance est le démembrement de "L'Ethiopie chrétienne" perçue comme une condition nécessaire au succès de "la révolution islamique dans la Corne de l'Afrique". Le FDRPE qui a longtemps été soutenu par le Soudan et qui a besoin de ce pays pour prévenir toute tentative de déstabilisation à partir des régions Amhara et Oromo adjacentes au Soudan, et le FPLE qui partage les mêmes craintes de déstabilisation en Erythrée ont tous deux signé des accords de coopération avec Khartoum. Les deux Fronts, soucieux de la montée du nationalisme Afar coopèrent avec le régime à dominance Issa à Djibouti.

Il est à rappeler qu'avant 1991, les conflits entre les principaux pays de la Corne se traduisaient par le soutien que les gouvernements apportaient aux mouvements insurrectionnels chez le voisin. Le gouvernement soudanais soutenait les rebelles tigreans et érythréens. Mengistu appuyait l'insurrection du Sud Soudan. Divers mouvements d'opposition somaliens opéraient à partir du territoire éthiopien. Siyad Barre ripostait par un soutien à presque tous les mouvements armés contre le régime d'Addis Abeba.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Tous les gouvernements de la région font partie de la même alliance et semblent déterminés à se soutenir mutuellement dans leurs combats contre les opposants. Cette nouvelle situation ne signifiera pas la fin des mouvements armés anti-gouvernementaux, même si tous les opposants doivent faire face à un "front uni" des gouvernements. Elle aura pour seul effet d'accroître l'intransigence des pouvoirs en place et donc de prolonger la crise dans la région.

IIème PARTIE.

PLAN DE PAIX ET DE RECONCILIATION NATIONALE

La paix n'est pas simplement l'absence de guerre. Elle naît de la volonté de toutes les composantes de la société à résoudre les inévitables conflits d'intérêts par une voie pacifique. Elle résulte donc de l'apprentissage de valeurs et de la construction patiente d'institutions, de symboles communs et de politique de toute nature. Elle ne peut donc se construire que dans la durée.

Ceci dit, dans une société comme celle de l'Ethiopie qui se débat depuis longtemps dans un cercle vicieux de la violence, l'arrêt de conflits, accompagné de mesures urgentes aptes à déclencher une dynamique de paix et à freiner l'engrenage de la violence, apparaît comme une condition sine qua non à tout début de construction d'une paix durable.

Etant donné la situation explosive dans laquelle se trouve le pays où les conflits armés n'ont jamais cessé et qui vit avec un risque quotidien de dérapage vers une situation incontrôlable, l'urgence serait d'établir une situation de "non guerre" avec l'espoir de jeter les bases pour une paix durable. La tâche la plus importante serait donc de relancer la dynamique de paix sans perdre de vue les mesures à plus long terme aptes à consolider le processus.

I. RELANCER LA DYNAMIQUE DE PAIX

1. Convoquer une Conférence de Réconciliation Nationale

1.1. La conférence de juillet 1991 tenue à Addis Abeba n'avait pas pour objectif explicite un dialogue entre forces politiques visant la réconciliation nationale. Elle était convoquée par les Fronts vainqueurs et avait pour but (et pour résultat) d'extrapoler sur le plan politique le rapport de force militaire qui prévalait alors dans le pays. Toutes les organisations politiques représentatives de la société éthiopienne n'y étaient pas invitées. Elle était trop étroite dans sa conception, trop partisane par ses objectifs et trop embrouillée dans son déroulement pour ouvrir la voie à un processus de réconciliation nationale.

1.2. Il faut donc convoquer sans tarder une autre conférence ouverte à toutes les forces politiques représentatives y compris les groupes d'opposition et les représentants des diverses composantes de la société civile. Les tâches majeures de cette conférence s'articuleront autour de trois volets :

1.2.1. Elaboration d'une CHARTE DE RECONCILIATION NATIONALE : Un tel document qui servira de texte de référence pendant la période de transition peut être défini à partir de ce plan de paix qui sera distribué aux participants au moins un mois avant la convocation de la conférence. Il sera explicitement notifié à tous les participants que ce document n'est qu'une simple contribution à la Charte qui sera élaborée lors de cette conférence et que chacun sera libre de présenter ses propres contre-propositions qui doivent être distribuées aux participants avant la date de la conférence.

1.2.2. Formation d'UN GOUVERNEMENT DE TRANSITION ET DE RECONCILIATION : Ce gouvernement sera composé des représentants d'organisations politiques qui adopteront la Charte de réconciliation nationale. Les groupes ou organisations qui n'accepteront pas de signer cette Charte auront le droit de participer à la vie politique du pays. La tâche de ce gouvernement de transition sera d'appliquer toutes les mesures envisagées par la Charte, d'expédier les affaires courantes et de faciliter la transition pacifique du pays vers un régime démocratique sur la base d'une constitution pluraliste.

1.2.3. Création d'UN CONSEIL PROVISOIRE DE SAGES : Si l'interdiction d'activités légales d'opposition peut être citée comme un des facteurs majeurs dans le recours aux armes, l'expérience récente a montré que l'absence de tout mécanisme de résolution de conflits peut avoir de sérieuses conséquences sur le processus de paix. Il faut donc que toutes les forces politiques signataires de la Charte acceptent la constitution d'un mécanisme d'arbitrage qui peut prendre la forme d'un Conseil de sages composé d'Éthiopiens d'un certain âge. Ce Conseil aura le pouvoir de se saisir de tous les conflits entre forces politiques, de proposer des solutions, de porter à la connaissance du peuple éthiopien et de la communauté internationale tout manquement aux engagements pris dans la Charte, de dénoncer toute violation des droits de l'homme et tout recours abusif aux armes. Les modalités

d'élection du Conseil, ses compétences et sa durée seront arrêtés d'un commun accord par les participants à la Conférence de réconciliation nationale.

2. Approfondir le processus de démocratisation

2.1. Réaffirmer l'attachement de tous à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et au respect des droits fondamentaux et libertés individuelles de tous les Ethiopiens sans distinction aucune sur l'origine ethnique, religieuse, politique ou idéologique des citoyens.

2.2. Légaliser tous les partis politiques et associations, y compris ceux qui ne sont pas signataires de la Charte de réconciliation nationale ou qui s'opposent à cette Charte par des moyens légaux et pacifiques.

2.3. Instaurer un pouvoir judiciaire indépendant travaillant sur la base de la législation déjà existante.

2.4. Instaurer l'indépendance des mass médias et s'assurer que toutes les forces politiques ou associations y aient un accès équitable. Créer à cette fin une **"Haute Commission des libertés d'expression"** indépendante de tout groupe politique ou du gouvernement de transition.

2.5. Dépolitiser les forces armées et de sécurité : une force de défense nationale intégrant des éléments des diverses forces armées doit être constituée sous le commandement du gouvernement de transition. Cette force de défense nationale doit être non partisans et apolitique et sans allégeance aucune à une organisation politique, à une idéologie ou groupe ethnique ou religieux.

3. Gérer l'héritage dans un esprit de solidarité et de réconciliation nationale.

3.1. La gestion de l'héritage serait une tâche gigantesque et complexe puisqu'il s'agit à la fois de combattre la famine, secourir toutes les victimes de la guerre, réinsérer les anciens combattants et les réfugiés et s'occuper des nouvelles victimes des événements politiques survenus depuis mai 1991. Le

nombre d'Ethiopiens qui demandent ainsi de l'aide sous une forme ou une autre peut atteindre au bas mot 10 millions de personnes.

3.2. Même si les mesures détaillées destinées à résoudre ce problème peuvent varier, il y a une exigence qui veut que tout effort dans ce domaine réponde à trois conditions, sans quoi les tentatives de gestion de ce lourd héritage seront non seulement vaines mais, plus grave peut-être, peuvent constituer une source redoutable de conflits politiques et d'instabilité.

3.2.1. La paix et la stabilité : Il faut que tous ceux qui se sentent concernés par ces problèmes (que ce soit les Ethiopiens eux-mêmes ou la communauté internationale) comprennent qu'aucun effort n'aboutira vraiment sans qu'au préalable la paix et la stabilité règnent dans le pays. Il faut aussi souligner l'urgence de la situation puisqu'en l'absence d'une solution rapide à leur problème de survie, ces millions d'Ethiopiens peuvent constituer une menace à la paix et qu'étant donné la situation et le contexte politique dans le pays, un dérapage "à la somalienne" ne peut être exclu. Il faut donc des mesures qui tout en ramenant la paix et la stabilité au pays concourent à la solution matérielle de ces problèmes.

3.2.2. Mobilisation de la Communauté internationale : Avec un revenu per capita estimé à la moitié de la moyenne des pays les plus pauvres de l'Afrique Sub-saharienne, l'Ethiopie est classée parmi les cinq pays les plus mal lotis parmi les PMA. Il y a donc une disproportion évidente entre les moyens de ce pays et les besoins immédiats d'une partie considérable de ses populations. L'aide internationale est donc absolument nécessaire. Mais, tenant compte de ce que l'on vient de noter plus haut, la communauté internationale doit se mobiliser d'abord et avant tout en faveur de la paix et de la réconciliation nationale, tout en s'efforçant d'accroître de façon considérable l'aide qui permettra au pays de répondre aux besoins urgents de sa population.

3.2.3. Dialogue entre responsables politiques : Cet accroissement massif de l'aide internationale et des ressources locales ne peut avoir les résultats escomptés que si tout l'effort s'intègre dans une stratégie plus vaste de solidarité et de réconciliation nationale. Dans le cas précis, il est urgent d'instaurer un dialogue responsable entre dirigeants politiques pour que l'effort de réinsertion (et de distribution de l'aide internationale) transcende les clivages ethniques.

Sans cela, il est à craindre que les tendances actuelles à l'éthnicité se développent ; chacun serait tenté d'utiliser son influence politique pour favoriser son "fief" exacerbant ainsi un peu plus le problème ethnique du pays.

4. Combattre la famine

4.1. Dans l'immédiat, la meilleure façon de secourir les quelques 8 millions de paysans affectés par la famine serait de mettre un terme aux tentatives de marginalisation de la RRC et de faire de cette dernière le seul organisme habilité à solliciter l'aide de la communauté internationale et chargé de sa distribution à toutes les victimes. Toute autre démarche et notamment celle qui consiste à marginaliser la RRC au profit d'organisations humanitaires à coloration ethnique peut être dangereuse. Ceci d'abord parce qu'elle introduit l'éthnicité et les rivalités aussi vaines qu'inévitables là où il s'agit d'assistance urgente à tous ceux qui souffrent de la famine. C'est une démarche dangereuse ensuite parce que les groupes ethniques qui n'ont pas un poids important sur le plan national ou international peuvent être laissés à leur sort. Dangereuse enfin parce que des conflits peuvent surgir au niveau des démarches auprès des donateurs internationaux et à celui de la distribution de l'aide reçue.

5. Secourir les victimes de guerre, réinsérer les anciens combattants et réfugiés

5.1. Rien n'est plus dangereux pour la paix et la réconciliation nationale que la politique qui consiste à diviser la société en vainqueurs et vaincus et à essayer d'humilier et de démoraliser ces derniers. Il faut donc s'occuper de toutes les victimes de guerre, de tous les anciens combattants et réfugiés sans tenir compte du camp auquel ils appartenaient ou des causes qu'ils avaient défendues pendant la guerre civile.

5.2. L'effort de solidarité nationale avec ces Ethiopiens doit s'exprimer à la fois sur le plan moral, psychologique et matériel. Il faut une politique de "réhabilitation" morale et sociale des "vaincus", d'aide psychologique qui nécessite d'abord et avant tout l'arrêt de la propagande officielle qui consiste à considérer par exemple tous les soldats et officiers de l'ancien régime comme

des mercenaires qui ne méritent autre chose que le châtement et le mépris. L'action de solidarité doit ensuite trouver expression dans un soutien matériel qui permettrait à tous ceux qui continuent à souffrir de se prendre en charge eux-mêmes.

5.3. Pour coordonner l'action dans ce domaine, il faut envisager la création d'un **Ministère des Anciens Combattants et réfugiés**. Ce ministère aura pour tâche de s'occuper de l'ensemble des problèmes posés par le secours et la réinsertion et d'élaborer et appliquer un plan détaillé qui tient compte des exigences de cohésion et de réconciliation nationale. Dans le cadre de sa mission, il mobilisera les ressources nationales et internationales de façon à permettre à ces victimes de se prendre en charge elles-mêmes dans les plus brefs délais.

6. S'occuper des victimes des événements politiques survenus depuis un an

6.1. Parmi les victimes des événements survenus depuis mai 1991, il faut distinguer celles qui sont apparues à la suite de décisions purement politiques des Fronts vainqueurs (membres de l'ancien parti unique, fonctionnaires, personnes exclues d'Erythrée, etc.) de celles qui ont vu leur vie basculer suite aux dérapages de plus en plus intolérables et aux conflits armés interethniques (des citoyens qui abandonnent tout pour fuir les massacres ethniques, les zones de conflits armés, etc.). Même si toutes ces victimes se trouvent dans le besoin, ici peut-être comme nulle part ailleurs, aucune solution ne peut être envisagée en dehors d'une politique cohérente de réconciliation nationale.

6.2. Cette politique de réconciliation nationale ne peut être envisagée sans un jugement équitable de tous ceux présumés coupables de crime contre le peuple et une **amnistie générale** en faveur de tous les autres qui pour le moment sont privés de leurs droits civiques et politiques. Tous ceux qui bénéficient de cette amnistie doivent retrouver leur travail ou être admis à faire valoir leur droit à la retraite ou assistés par la société à trouver une occupation qui leur permette de se prendre en charge et de s'intégrer à la vie politique, économique et sociale.

6.3. Les personnes déplacées doivent être assistées à retourner dans leur foyer le plus rapidement possible. Le principe de retour doit être accepté par tous ceux qui d'une façon ou d'une autre se trouvent à l'origine de ce drame et déclaré comme un objectif majeur du gouvernement. En attendant, ces citoyens doivent être admis à faire valoir leur droit à une assistance publique, seul moyen pour la majorité d'entre-eux de survivre.

7. Agir contre toute tentative d'exacerbation des relations entre ethnies

7.1. Il est plus que jamais clair que les peuples d'Ethiopie, meurtris par des décennies de guerres et de dévastation, veulent vivre en paix et bâtir une société juste, basée sur l'égalité de tous. Cette idée d'égalité - relativement neuve puisqu'elle n'est apparue que depuis une trentaine d'années - a fait beaucoup de chemin et constitue aujourd'hui un acquis fondamental de la société éthiopienne. Le danger aujourd'hui ne vient pas de l'existence et encore moins de la force d'un groupe ethnique quelconque cherchant à mettre en cause cette idée, mais plutôt de tentatives d'exploitation des blessures du passé que certains n'hésitent pas à exploiter à des fins purement politiques. C'est en tenant compte de cette donnée fondamentale que nous n'hésitons pas à affirmer que le problème ethnique en Ethiopie est plus que jamais un problème des élites intellectuelles et politiques du pays et de leur incapacité à trouver un *modus vivendi* démocratique et à établir entre elles des règles de "coexistence démocratique".

7.2. Il n'en reste pas moins que le contexte politique actuel fait de ce problème de relation entre ethnies le problème le plus explosif et celui qui peut mener le pays au désastre. Il faut essayer d'approfondir cette idée d'égalité et de la traduire dans les faits en introduisant dans les structures politiques et constitutionnelles des mesures qui la garantissent, et au-delà de ces garanties politiques et institutionnelles, il faut cultiver les facteurs de cohésion et de fraternité entre les peuples de ce pays. Mais dans l'immédiat, nous pensons qu'il faut parer au plus pressé et prendre des mesures urgentes pour empêcher le pays de glisser vers une situation incontrôlable.

7.2.1. Au niveau du pouvoir central : L'Etat en tant que garant de l'unité et de la cohésion entre les peuples de ce pays doit être le premier à utiliser tous les moyens dont il dispose pour promouvoir cette idée d'égalité et de fraternité. Cette responsabilité lui interdit d'essayer d'utiliser ou d'exploiter la question ethnique à des fins politiques. Il faut donc que les autorités du pays s'abstiennent de faire des "campagnes négatives" et d'attaquer directement ou indirectement un groupe ethnique quel qu'il soit.

7.2.2. Les groupes ou organisations politico-ethniques ou multiethniques doivent s'abstenir de toute action ou déclaration tendant à exacerber les relations entre ethnies. L'exploitation politique de ce problème et tous les excès commis à l'encontre d'un groupe quel qu'il soit doivent être dénoncés par tous par le biais de communiqués ou de manifestations unitaires.

7.2.3. Les élites politiques et intellectuelles du pays doivent engager un travail de réflexion commune pour élaborer un *modus vivendi*. Considérée comme une tâche urgente et nécessaire, cette démarche ne serait cependant pas suffisante. Il faudra ensuite que cette relation harmonieuse et démocratique entre élites se traduise par des rapports démocratiques entre les peuples d'Ethiopie dans le cadre d'une constitution pluraliste.

7.2.4. Création d'un "**Comité de vigilance**". L'application des recommandations énumérées ci-dessus ne peut être laissée au bon vouloir des forces politiques du pays. Nous recommandons donc la création d'un "**comité de vigilance**" composé de citoyens issus des divers groupes ethniques. Dans le contexte actuel, où le pays peut basculer à tout moment vers la guerre civile, les tâches d'un tel comité, qui doit avoir un accès libre aux mass-média, seront de :

a) Dénoncer toute exploitation abusive de la question ethnique à des fins purement politiques.

b) Condamner tout acte ou déclaration par un groupe ou parti politique quel qu'il soit tendant à répandre la haine entre les peuples d'Ethiopie.

c) Organiser des séminaires, des colloques ou toute autre forme de débats pour permettre aux intellectuels du pays de confronter leurs idées en vue de parvenir à l'élaboration d'un **code de bonne conduite** dans le domaine de relations ethniques.

d) Faire des propositions concrètes aux diverses forces politiques et éduquer et mobiliser les citoyens en faveur de telles propositions aptes à promouvoir la fraternité entre les peuples du pays.

8. Résoudre le problème érythréen par les moyens pacifiques et démocratiques.

8.1. Malgré la secession de fait de l'Erythrée, beaucoup reste à accomplir pour que le problème érythréen trouve une solution pacifique et démocratique. La guerre continue dans le pays Afar. Le régime de parti unique instauré en Erythrée, la répression contre les partisans d'unité avec l'Ethiopie, l'absence de libertés démocratiques interdisent des discussions sereines sur une question aussi vitale et enlèvent tout caractère démocratique au referendum que prépare le FPLE. La paix dans cette région dépend donc de la résolution du conflit armé qui continue dans le pays Afar et de la démocratisation en Erythrée de façon à ce que les peuples de cette région puissent déterminer librement leur avenir.

8.2. Le procédé qui consiste à promettre d'introduire le multipartisme et les libertés démocratiques après le referendum, alors qu'ils sont nécessaires à la tenue d'un scrutin démocratique, est pour le moins contestable. Il faut donc insister sur la nécessité de la démocratisation immédiate de la société érythréenne qui seule permettra aux partisans et adversaires de la secession de présenter et de défendre leurs positions respectives. Tout gouvernement démocratique à Addis Abeba et la communauté internationale doivent poser cette condition avant de prêter une quelconque légitimité au referendum envisagé.

8.3. Le referendum d'autodétermination doit être organisé par une **"Commission pour l'autodétermination érythréenne"** qui sera composée de toutes les parties intéressées, y compris les représentants du gouvernement éthiopien, les Erythréens partisans de maintenir l'union avec l'Ethiopie et les représentants d'institutions internationales comme l'ONU, l'OUA, la CEE, etc.

8.4. Le gouvernement éthiopien doit s'engager par avance à respecter le verdict des urnes qui se dégagera au terme d'un referendum dont l'organisation et le déroulement ne souffre d'aucune irrégularité.

8.5. Le refus des Afars de suivre le FPLE sur la voie de la secession et leur revendication du droit à l'autodétermination, seule démarche, selon eux, capable d'éviter la "Kurdification" de leur nation, doit être pris au sérieux dans toute tentative de résoudre le problème érythréen. Le gouvernement éthiopien, les Fronts érythréens, les représentant du peuple Afar et la communauté internationale doivent tous oeuvrer de concert pour arriver à une solution négociée de ce problème qui peut, à terme, constituer une source d'instabilité dans toute la région de la Corne de l'Afrique, et notamment à Djibouti et en Somalie.

9. Garantir une transition pacifique vers un régime pluraliste

9.1. Une des tâches les plus importantes de la période de transition sera l'élaboration d'un projet de constitution démocratique consacrant l'Etat de droit, le pluralisme politique et le caractère multiethnique de la société éthiopienne.

9.2. Cette constitution doit être élaborée de façon à garantir les droits et libertés fondamentaux et ceci à trois niveaux :

9.2.1. Garantir les libertés individuelles telles qu'elles sont reconnues dans les conventions internationales portant sur les Droits de l'Homme.

9.2.2. Garantir les droits et libertés qui reviennent à chaque groupe ethnique, religieux ou autre de façon à respecter l'identité de chaque groupe et l'égalité de tous au sein de l'ensemble éthiopien.

9.2.3. Réaffirmer et garantir les droits civiques de façon à permettre à tout individu de jouir des droits politiques, économiques et sociaux qui doivent lui être reconnus en sa qualité de citoyen éthiopien.

9.3. Cette constitution doit être élaborée par voie démocratique, le processus de son élaboration allant de pair avec une vaste campagne d'éducation civique entreprise aussi bien par le gouvernement de transition que les groupes ou associations indépendants. Il faut pour cela :

9.3.1. Encourager un débat de fond sur tous les aspects d'une constitution démocratique en permettant à toutes les formations politiques ou civiques d'avoir un accès équitable aux mass-média pour faire valoir leur point de vue.

9.3.2. Créer une commission indépendante dont le rôle sera de soutenir l'effort d'intellectuels ou de tout groupement de citoyens en vue de promouvoir l'éducation civique de la population.

9.3.3. Mettre sur pied une commission composée d'experts, de représentants des organisations politiques et de la société civile qui sera chargée de rédiger la première mouture d'une constitution démocratique qui sera présentée à l'examen d'une Assemblée constituante.

9.3.4. Organiser l'élection d'une Assemblée constituante au suffrage universel. Afin d'assurer une représentation équitable de toutes les tendances politiques et idéologiques, de tous les groupes ethniques et religieux, etc., il serait préférable d'adopter le système de la représentation proportionnelle intégrale sans préjuger évidemment du mode de scrutin qui sera adopté pour les élections futures. Ces élections doivent être organisées par une Commission Electorale Indépendante et se dérouler en présence d'observateurs internationaux.

9.3.5. Pour être adopté par l'Assemblée constituante, le projet de la constitution doit réunir la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Le texte ainsi adopté doit être approuvé par referendum dans les conditions ordinaires de ce type de consultation.

9.3.6. Assurer la passation du pouvoir à un gouvernement représentatif issu d'élections libres organisées sur la base de la nouvelle constitution.

II. AGIR EN PROFONDEUR, CONSTRUIRE LA PAIX

La guerre est un projet simple, même si elle met en oeuvre des moyens techniques de plus en plus complexes, tandis que la paix est un projet complexe, même si elle nécessite des moyens techniques simples. C'est à partir de ce constat qu'il faut envisager le travail de construction de la paix qui s'avère être une tâche très ardue parce qu'il faut avancer simultanément sur plusieurs fronts et répondre aux aspirations de la société à la paix, à la démocratie, au développement et à la justice sociale. Cela tout en sachant que ces choses - toutes également désirables - ne vont pas forcément de pair et peuvent parfois se trouver en contradiction l'une à l'autre.

Le plan pour relancer la dynamique de paix que nous venons de détailler ne peut donc constituer que le premier pas indispensable dans la longue marche de ce pays vers une société en paix avec elle-même, consacrant l'essentiel de ses ressources humaines et naturelles au développement économique et au progrès social. Pour y parvenir, il faudra donc accompagner cette dynamique et tout faire pour la renforcer en s'attaquant aux causes profondes de la violence en Ethiopie. Une action en profondeur qui ne pourra porter ses fruits qu'à long terme doit donc s'engager en trois directions complémentaires : déraciner la culture de violence, renforcer la démocratie et cultiver les valeurs de solidarité et de fraternité entre les peuples de ce pays.

1. Déraciner la culture de violence

Comme nous l'avons déjà noté, la violence en Ethiopie a des racines historiques profondes. Cause d'appauvrissement économique et de dégradation sociale et morale, elle ne peut être définitivement déracinée tant que la famine, le sous-développement et l'injustice sociale qui aident à la perpétuer continuent à miner les fondements de la société. La paix ne peut donc régner dans le pays que dans le cadre d'un développement économique soutenu qui sera partagé par tous. Mais pour porter ses fruits, l'effort dans ce domaine doit être toujours accompagné par un combat constant visant à déraciner la culture de violence. Il

faut pour cela que diverses composantes de la société civile agissent sur plusieurs fronts pour créer un vaste mouvement d'opinion en faveur de la paix et contre la guerre. Les axes majeurs de cet effort de sensibilisation peuvent être les suivants :

1. Une campagne soutenue **d'éducation à la paix** : Tout en s'inspirant d'expériences étrangères acquises dans ce domaine, cette campagne doit - du moins à ses débuts - tenir compte des spécificités de la société éthiopienne et notamment de l'enracinement profond de la culture de violence et surtout de la nature extrêmement fragile de toute dynamique de paix qui pourrait éventuellement voir le jour à la faveur de l'application de la Charte de réconciliation nationale et du passage de l'Ethiopie à un régime constitutionnel. Cette campagne doit donc :

1.1. Continuer à dénoncer toute tentative de recourir à la force pour résoudre les problèmes politiques et veiller à ce que les populations se tiennent prêtes à se mobiliser contre tout groupement ou organisation tenté par l'action violente.

1.2. Tâcher d'indiquer des alternatives non violentes à tous les problèmes qui peuvent surgir dans la société. L'offre de telles alternatives et le combat pour les faire accepter par tous les protagonistes serait une contribution considérable à la consolidation de la paix dans une société où le recours à la violence s'est toujours présenté comme "une solution de facilité" utilisée même lorsqu'il y aurait des voies pacifiques pour peu que les protagonistes cherchent à les explorer avant de recourir aux moyens violents.

1.3. Encourager le dialogue comme mode de résolution de conflits. Il faut dans ce domaine essayer de faire l'inventaire des modalités de dialogue traditionnellement utilisé au sein de chaque ethnie ou dans l'ensemble de la société afin de les revaloriser et de les consolider en procédant au besoin à la modernisation de leurs structures ou en les enrichissant par l'introduction de techniques modernes de résolution de conflits.

2. Une campagne permanente pour **la justice sociale** : Il ne s'agit pas ici de se substituer aux pouvoirs publics, seuls habilités à définir les grandes lignes et les orientations de la politique économique du pays. Il s'agit simplement

d'indiquer que compte tenu de l'histoire de ce pays et du rôle majeur qu'ont joué la faim, la misère et l'injustice sociale dans l'enracinement de la culture de violence, toute politique de construction de la paix doit - pour obtenir des résultats tangibles - prendre en compte ces aspects du problème. Il faut donc que cette campagne soit axée sur

2.1. L'adoption d'une **stratégie alimentaire pour la paix** afin de trouver une solution durable à la famine en Ethiopie. L'amélioration de la condition paysanne doit être au centre des préoccupations et viser l'élimination de toutes les séquelles laissées par l'étatisation du commerce des produits agricoles, de la marginalisation du petit paysan, la "villagisation" forcée et la collectivisation. Il faut une politique économique qui met le paysan au centre du processus du développement en le mobilisant dans le cadre des structures démocratiques et autogestionnaires.

2.2. L'adoption d'une **charte nationale pour la justice sociale** : Dans un pays où toutes les structures politiques et les équilibres socio-économiques resteront pour longtemps menacés par l'extrême pauvreté de la population, toute politique de développement qui ne tiendrait pas compte de la nécessité d'un minimum de justice sociale aura des effets désastreux. Ceci tout simplement parce qu'il y a à l'heure actuelle des millions d'Ethiopiens qui ne peuvent être plus pauvres qu'ils ne le sont maintenant sans basculer dans la famine. Toute action de construction de la paix doit donc militer en permanence pour un minimum de justice sociale. Il faut donc élaborer une **charte de justice sociale** sur la base d'instruments et conventions internationales portant sur ce problème, les valeurs d'entre-aide et de solidarité de la société éthiopienne et tenant compte des réalités socio-économiques et politiques du pays.

2. Renforcer la Démocratie

Le passage de toute société de la dictature à la démocratie et à la paix n'est jamais un processus simple. Même s'il est très important de définir par des instruments légaux les règles qui gouvernent l'exercice des libertés individuelles et publiques, il est évident que la démocratie n'entrera pas dans les moeurs d'une société avant que celle-ci passa par une période plus ou moins

longue d'apprentissage. Le processus de démocratisation de la société éthiopienne ne sera pas une exception. Renforcer la démocratie naissante demandera donc un effort permanent non seulement pour prévenir toute tentation de retour en arrière mais aussi pour renforcer les droits déjà acquis. Ce travail pour le renforcement de la démocratie en Ethiopie doit s'articuler autour de trois axes.

1. Défense des **droits de l'homme** : La lutte pour le respect des droits de l'homme fait partie intégrante du combat pour la démocratie et la paix. Tout combat dans ce domaine doit tenir compte des difficultés énormes propres à une société qui sort d'une longue période d'oppression féodale suivie d'une dictature militaire implacable. Pour porter tous ses fruits, la lutte pour le respect des droits de l'homme doit donc :

1.1. **Mener une campagne de sensibilisation de l'opinion** : Rien de concret et de durable ne sera acquis dans ce domaine sans la participation des populations et la détermination des citoyens à la défense non seulement de leurs droits mais aussi de ceux des autres. Il faudra donc une campagne de sensibilisation de l'opinion axée sur la réhabilitation des valeurs de solidarité et du respect de l'individu, propres à la société traditionnelle éthiopienne et la vulgarisation des concepts des droits de l'homme et des libertés individuelles tels qu'ils sont reconnus dans les conventions internationales et pan-africaines.

1.2. **Soutenir les victimes de violation des droits de l'homme** : Sous la dictature de Mengistu, un des aspects de plus abject des violations des droits de l'homme a été l'interdiction de tout travail légal de solidarité avec les victimes. Malgré l'existence de quelques groupes clandestins de solidarité et de secours, des centaines de milliers de victimes étaient abandonnées à leur triste sort. Matériellement démunies, moralement humiliées et amères, elles avaient perdu confiance en elles-mêmes et en la société. Tout en essayant de réparer les dégâts causés par la dictature, l'action de défense des droits de l'homme doit donner priorité à ce travail de solidarité qui peut s'exprimer par l'assistance judiciaire ou morale de toute victime et un soutien matériel à elle ou à sa famille lorsque la violation des droits se traduit par la perte de revenus ou de toute ressource nécessaire au maintien de la famille.

2. Assurer l'éducation civique des citoyens : Le renforcement de la démocratie exige une compréhension minimum des règles de cette même démocratie, du fonctionnement des institutions qui la garantissent et une volonté des citoyens à participer à la définition des règles, à participer au fonctionnement des institutions et à les défendre chaque fois qu'elles se trouvent menacées. D'où la nécessité pour les intellectuels du pays de créer des organisations indépendantes de toute influence politique ou autre se consacrant à ce travail qui doit commencer dès cette phase de transition.

2.1. Promouvoir le développement de la société civile : L'essor de la démocratie en Ethiopie ne doit pas dépendre des seules organisations politiques. La société doit se doter des moyens adéquats pour intervenir dans les grandes décisions qui engagent son avenir et s'organiser afin de concrétiser la démocratie dans le cadre d'une vie associative intense. L'importance du développement d'une société civile comme instrument de consolidation de la démocratie n'étant plus à démontrer, nous nous contenterons ici de souligner la nécessité de la création d'une **Agence pour la Promotion de la Société Civile**. Une telle agence aura pour tâche de :

2.1.1. Faire l'inventaire des formes traditionnelles d'association dans la société éthiopienne et encourager leur développement en y proposant les adaptations nécessaires.

2.1.2. Faire campagne pour la promulgation d'une loi relative aux associations et veiller à son respect.

2.1.3. Encourager le développement d'une "culture ONG" en prodiguant des conseils juridiques ou techniques et en organisant des stages de formation aux animateurs d'associations.

3. Cultiver les facteurs de cohésion nationale

L'unité de l'Ethiopie ne peut être assurée sans la volonté de ses peuples à vivre ensemble et l'instauration de l'Etat de droit dans le cadre d'une constitution pluraliste et multiethnique. La mise sur pied d'institutions

garantissant l'égalité de tous et consacrant cette volonté de "cohabitation" ne suffira pas à elle seule à assurer la cohésion nationale. Les relations entre ethnies resteront à la merci des jeux des politiciens ambitieux et peu scrupuleux tant que les démocrates de toutes les ethnies ne se mobiliseront pas pour promouvoir une politique volontariste de cohésion et de fraternité. L'action dans ce domaine peut être entreprise aussi bien par l'intermédiaire de l'organisme officiel "L'institut des nationalités" que par des groupements interethniques d'intellectuels issus de la société civile.

3.1. Renforcer et élargir l'action de l'Institut des Nationalités : Cet organisme existe depuis plus de dix ans. Dirigé par une équipe d'intellectuels multidisciplinaires, il a pu collecter un matériel considérable sur tous les aspects des relations ethniques dans le pays. Tout en renforçant son rôle dans le domaine de la recherche et de la documentation, il faut donner à cet organisme les moyens financiers et juridiques et accroître son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, de façon à lui permettre de jouer un rôle positif dans l'effort de promotion de la cohésion nationale.

3.1.1. Reconnaître à l'Institut un pouvoir consultatif lui permettant de faire des propositions dans tous les domaines de la vie nationale touchant aux relations interethniques.

3.1.2. Donner à l'Institut la personnalité juridique lui permettant d'agir en justice contre toute action ou déclaration portant préjudice aux relations harmonieuses entre les peuples de ce pays et allant à l'encontre des droits qui leur sont reconnus par la constitution.

3.2. Encourager le développement de groupes interethniques oeuvrant à la promotion de la fraternité entre les peuples : Lors de la Conférence de Paris pour la Paix en Ethiopie (juillet 1991), tous les participants éthiopiens avaient souligné le rôle que peuvent jouer les intellectuels dans la résolution du problème ethnique dans le pays. Agissant indépendamment ou en étroite collaboration avec l'Institut des Nationalités, les intellectuels peuvent contribuer au renforcement de la cohésion nationale en se regroupant au sein d'organisations interethniques afin de promouvoir cet objectif. L'action de ces groupements d'intellectuels peut être axée sur :

3.2.1. Des travaux de **réflexion collective** orientés vers la recherche de solutions aux problèmes ethniques dans le pays. Ce travail de réflexion peut consister, dans un premier temps, dans l'élaboration d'un **modus vivendi** permettant la démocratisation des relations entre les élites politiques et intellectuelles du pays. Tout en donnant l'exemple de relations harmonieuses entre eux, ces groupes multiethniques peuvent ensuite travailler en direction des populations avec des messages de fraternité et de solidarité.

3.2.2. Des efforts pour faire **ressortir les aspects positifs de l'héritage commun pour en faire le symbole de cohésion nationale** : Les peuples d'Ethiopie ont vécu ensemble pendant des siècles. Cette vie commune ne peut être réduite à une histoire d'oppression et de violence, même si aujourd'hui il y a une tendance de certains dirigeants politiques à ne voir que les aspects négatifs de cet héritage. Il ne s'agit pas bien entendu d'essayer de faire abstraction de ces aspects ou de les refouler. Toute politique de fraternité entre les peuples du pays doit au contraire assumer le passé et reconnaître que certains groupes ethniques ont souffert plus que d'autres. Mais il faut relativiser et nuancer ces faits historiques en faisant ressortir d'autres aspects du passé éthiopien : aucune ethnie en tant que telle n'est responsable des malheurs des autres et que le sort de tous les peuples d'Ethiopie, que ce soit sous la tyrannie féodale ou sous la dictature totalitaire de Mengistu, a été plus ou moins le même.

Mais au-delà de cet effort d'assumer les côtés négatifs de l'héritage, il faut une campagne "positive" qui consiste à faire ressortir les aspects positifs de l'héritage fait de résistance commune contre les invasions étrangères et le maintien de l'indépendance nationale du pays et de combats plus récents pour la démocratie et la libération des peuples. Cette "double résistance" a ses martyrs issus de toutes les ethnies qui peuvent servir d'éléments dans la constitution de symboles positifs pour la cohésion nationale et la fraternité entre les peuples d'Ethiopie.

* *
*